



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Fiche fédération dans le cadre de la reprise des activités sportives et dans le respect de la doctrine nationale définie par le Premier Ministre le 28 avril 2020.

1^{ère} phase du déconfinement du 11 mai au 1^{er} juin 2020

Rappel de la doctrine nationale à ce jour (30 avril 2020) :

Ce qui est autorisé :

Les activités sportives individuelles ou en groupe dans le respect des consignes sanitaires (distanciation physique, regroupement de plus de 10 personnes interdits) en pleine nature sont autorisées à condition de ne pas utiliser l'accès aux plages qui reste interdit jusqu'au 1^{er} juin 2020.

Ce qui est interdit :

Aucune activité physique d'intérieur en dehors des pratiques sportives à domicile n'est autorisée.

Toutes les salles de sport, piscines, gymnases, équipements sportifs fermés, qu'ils soient privés ou publics, devront donc rester fermés jusqu'au 1^{er} juin 2020 dans l'attente des nouvelles consignes que le premier ministre présentera fin mai ou de toute autre consigne ministérielle.

Recommandations sanitaires pour les activités qui répondraient aux points énoncés ci-dessus :

Tous les gestes barrières doivent être respectés.

Un espace de 4m² doit être respecté entre les sportifs lors de pratiques individuelles en groupe de 10 personnes maximum.

Lorsque ces activités se font en déplacement (course à pied, vélo, roller skating...) une distance de 10m est préconisée entre les sportifs.

Modalités et consignes de reprise de l'activité sportive définies par la F.F.S.B. dans le respect du cadre rappelé précédemment à partir du 11 mai 2020 et sous réserve des directives des autorités publiques locales :

Lavage des mains (savon ou gel hydroalcoolique) obligatoire

Port du masque fortement conseillé si les mesures de distanciation (4m²) risquent de ne pas être respectées

Rythme de reprise des activités envisagé :

- Reprise des pratiques en club au 11 mai
- Sous réserve des recommandations et consignes Ministérielles
 - Reprise de la saison sportive 2020-2021 le 26 Septembre
 - Finales des clubs Séniors 2019-2020 les 11-12-13 Septembre
 - Finales des clubs Jeunes 2019-2020 les 19-20 Septembre

• **Les formes de pratiques**

- **AUTORISÉES : les PRATIQUES INDIVIDUELLES**
 - Entraînement point et tir
 - Tir de précision
 - Opposition en Simple
- **INTERDITES : Les PRATIQUES COLLECTIVES**
 - Le double
 - Le triple
 - La quadrette
 - Les tirs sportifs avec ramasseurs de boules

Les publics concernés :

- Les scolaires.
- Les jeunes en école de boules.
- Les licenciés dans les clubs.
- Les pratiquants en loisirs

Consignes spécifiques :

- Désinfection des boules, buts et cinquante.
- Utilisation d'un but et d'un cinquante par joueur.
- Mettre un jeu de sécurité de part et d'autre du terrain et respecter les positionnements sur les différentes aires.
- Ramassage des boules en alternance.
- Ne pas se croiser lors des déplacements

!!! NE JAMAIS TOUCHER UN OBJET QUI N'EST PAS LE SIEN

Les aménagements de la pratique imposés par le contexte sanitaire (formes d'activités et/ou cadre de pratique) :

- Jouer 1 jeu sur 2
- Ne pas se croiser lors des déplacements

1	2	3	4	5	6	7	8
SECURITE	JEU	SECURITE	JEU	SECURITE	JEU	SECURITE	JEU